

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 février 2016

Le seize décembre 2015 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SÉMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Nicole BILHOU, Danièle GULLON-LOPEZ, Alain LUCOT, Maryline PEYROULET, Jean-Jacques BORDENAVE, Nicole DUFAU, Rebecca LAFON, Francis LANDES, Olivier SABLÉ, Christophe CARRERE, Anne CHAUVANCY, Françoise MARQUES DE FIGUEIREDO.

Procurations : Laurent JOUANLONG à Françoise MARQUES DE FIGUEIREDO, Éric CAZABAT à Olivier SABLÉ, Vincent CHARLOT à Francis LANDES.

Excusée : Loetitia ROLLIER

La séance est ouverte à 20h00

Nicole LE DIEU DE VILLE est désignée secrétaire de séance.

Avenant à la convention avec l'IME « Le Château » sur la mise en place d'un dispositif externalisé à l'école élémentaire :

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant avec l'Institut Médico Éducatif « Le Château » en vue d'augmenter le temps de scolarisation de la classe externalisée de 2 à 4 après-midi par semaine. De plus les enfants de l'IME déjeuneront à la cantine les lundis et vendredi midi (unanimité).

Avenant au contrat de territoire Pau-Pyrénées avec le Conseil Départemental :

Le Conseil municipal décide de signer un avenant au contrat de territoire Pau-Pyrénées. Ce document modificatif permet de prendre en compte les actualisations des programmes d'investissements des maîtres d'ouvrage dans le respect des enveloppes territoriales définies initialement et d'apporter des assouplissements dans la mise en œuvre de leurs projets, dont notamment le recul de la date limite de transmission des factures acquittées au 30 septembre 2017. Ce document prend en compte partiellement les demandes de réajustement de la Commune pour ses projets de réhabilitation et d'extension de la mairie et de la crèche municipale (unanimité).

Réhabilitation et extension de la crèche municipale : demande de subventions :

Le Conseil municipal sollicite l'aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ainsi qu'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la crèche municipale. Il charge le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires en ce sens (unanimité).

Acquisition de terrain en vue de l'élargissement de la rue des Champs :

Le Conseil municipal décide d'acquérir une bande de terrain de 150 m² environ sur la parcelle AB n°48 en vue de l'élargissement de la rue des Champs, dans sa portion comprise entre l'avenue des Pyrénées et le ruisseau dit de l'Ariou. Cet élargissement permettra l'accès au futur chantier de construction de la digue contre les inondations du Gave que va lancer le Conseil départemental en 2016, ainsi que son entretien ultérieur (unanimité).

L'ensemble des délibérations est consultable dans leur intégralité sur simple demande auprès des services administratifs de la Mairie.